

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1788**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec le groupement d'entreprises Epurnature-Sint

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1788**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec le groupement d'entreprises Epurnature-Sint**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet les travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile.

Dans le cadre du projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron, la direction de l'eau projette la réalisation de 4 traitements naturels sur déversoirs d'orage (bassins par filtres plantés de roseaux) sur les communes de Tassin la Demi Lune (2), Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny, en vue d'améliorer la qualité des rejets au milieu naturel et répondre ainsi au contrat de rivière Yzeron Vif, ainsi qu'à la DCE (directive-cadre européenne).

Les rejets urbains de temps de pluie sont très différents des effluents de temps sec. Ils sont beaucoup moins organiques, les polluants sont principalement fixés sur les particules et surtout les débits à traiter sont extrêmement irréguliers dans le temps avec des valeurs de pointe très largement supérieures à celles des eaux usées.

C'est pourquoi la direction de l'eau s'est tournée vers le Cemagref, spécialiste de la question pour développer ensemble une technologie innovante adaptée à cette problématique.

L'une des solutions possibles consiste à utiliser des systèmes extensifs à base de macrophytes. Différents types de solutions ont déjà été envisagées à l'étranger pour utiliser cette famille de procédés pour traiter les rejets de temps de pluie.

Ces systèmes commencent également à être réalisés en France sans avoir pourtant sérieusement été étudiés et validés. Il est donc crucial d'étudier finement ces systèmes et de les valider sur le terrain de manière à encadrer le développement de la filière et d'assurer son adéquation avec le contexte.

Aussi, la Communauté urbaine de Lyon, le Cemagref, Insavalor, la Sint, et Epurnature ont décidé de répondre à un appel à projet de l'ANR (Agence nationale de la recherche) visant à améliorer la protection et la gestion de la ressource en eau, en se focalisant sur la problématique de la gestion des eaux pluviales et des surverses de déversoirs d'orage.

Le projet présenté (projet SEGTEUP : Système extensif pour la gestion et le traitement des eaux urbaines de temps de Pluie) consiste en :

- une phase d'expérimentations sur pilotes pour étudier différents paramètres de conception en conditions contrôlées afin d'appréhender les limites des systèmes en relation avec des facteurs clés de leur conception. La durée des investigations prévues dans ce projet est de 4 ans et apportera des éléments sur la longévité des installations et le devenir des polluants dans le temps (accumulation, dégradation et relargages éventuels liés à des séquences de surcharge),

- une phase d'expérimentation en taille réelle, de manière à intégrer un facteur d'échelle ainsi qu'un fonctionnement en conditions réelles (charges non maîtrisées, maintenance du système ...). Cette expérimentation en taille réelle sera effectuée pour le traitement des eaux de surverse des déversoirs d'orage 231 et 235, sur la commune de Marcy l'Etoile, site identifié dans le cadre du projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron.

Le projet SEGTEUP a été accepté par l'ANR en décembre 2008.

Le consortium a signé un contrat de collaboration précisant dans son article 5 le caractère confidentiel des résultats liés au projet et dans son article 7 reconnaît le principe général selon lequel le partage de la propriété intellectuelle et la propriété industrielle s'effectue uniquement à l'échelle des membres du projet SEGTEUP.

Par conséquent, la réalisation de ce bassin de traitement naturel faisant appel à un système extensif à base de macrophytes ne peut être attribuée qu'aux entreprises membres du consortium. A cette fin, le groupement d'entreprises a fourni à la Communauté urbaine une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Les prestations font l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 26, 34, 35-II-8° du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 30 juillet 2010, a attribué le marché au groupement d'entreprises Epurnature-Sint pour un montant de 583 086,60 € HT, soit 697 371,57 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Epurnature-Sint pour un montant de 583 086,60 € HT, soit 697 371,57 € TTC.

2° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0249 - collecteur Yzeron, le 4 novembre 2002 pour la somme de 18 000 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - fonction 222 - compte 231 510 pour un montant de 583 086,60 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.